

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002**N° CM - 21 - P - 078****et 1 annexe de 4 pages.**

Valable 5 ans à compter du jeudi 20 mai 2021

**Matériau présenté par :** **Ferrari**  
ZI - PB 54

38352 LA-TOUR-DU-PIN

**Marque commerciale :** **411****Description sommaire:****Type de textile enduit** tissu polyester enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces**Composition** 44% polyester armure + 56% PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces**Masse surfacique** 360 g/m<sup>2</sup>**Epaisseur** 0,33 mm**Coloris** blanc**Nature de l'essai :** Essai au brûleur électrique  
Essai de persistance de flamme  
Essai de gouttes**Classement :** **M1****Observations :** /**Durabilité du classement (l'annexe 22) :** Non limitée a priori**Usage :** support de communication visuelle**Conditions d'entretien :** selon préconisations du client**Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° :** FE 21-0156-0917

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

**"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"**

Champs-sur-Marne, le lundi 31 mai 2021

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Responsable Technique du laboratoire Feu  
du Pôle AmeublementSiège social  
10 rue Galilée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84  
www.fcba.fr  
Siret 775 680 903 00132  
APE 7219 Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Bilel HAMILA



Clotilde ETIEMVRE



## Rapport d'essais / *Test report* N° FE 21-0156-0917\_V1

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. *The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.*

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric – Référence / *Reference* : 411  
Champs sur Marne, le 02/06/2021

**FERRARI SERGE SAS**  
**ZI DE LA TOUR DU PIN BP 54**  
**38352 LA TOUR DU PIN**  
**FRANCE**

Ce document comporte 4 pages de rapport d'essais et 1 annexe  
*This document includes 4 test report pages and 1 annexe*

## RAPPORT D'ESSAIS / *TEST REPORT* N° FE 21-0156-0917\_V1

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric – Référence / *Reference* : 411

Technicien d'essai  
HAMILA Bilel (FEU)

Responsable Technique Compétence Feu  
ETIEMVRE Clotilde

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essais ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document. Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente. L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accréditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.*

*The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.*

*Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of Article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.*

*The COFRAC accreditation attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.*

*The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.*

*The French version of this report shall prevail.*

**Siège social**

10, rue Galilée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric - Référence / *Reference* : 411

Descriptif :

Echantillonnage fait par le demandeur  
*Sampling carried out by the applicant*

Complété selon le descriptif fait par le demandeur  
*Completed according to the description provided by the client*

Type de support <i>Kind of textile</i>	tissu polyester enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces
Composition <i>Composition</i>	44% polyester armure + 56% PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces
Masse surfacique <i>Mass per unit area</i>	360 g/m <sup>2</sup>
Epaisseur en mm <i>Thickness (mm)</i>	0.33 mm
Coloris <i>Colour</i>	blanc

Observations / *Remarks* :

Date réception échantillon / *Date of sample receipt* : 05/05/2021

Date de début des essais / *Start date of the test* : 20/05/2021

Echantillonnage fait par le demandeur / *Sampling carried out by the applicant*

Dérogation-Ecart / *Test exception - Difference* : /

Les conditions ambiantes spécifiées ont été respectées ; dans le cas contraire, les écarts sont mentionnés sur l'essai concerné.

*The specified atmospheric conditions have been met; otherwise, the differences are mentioned in the test concerned.*

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric - Référence / *Reference* : 411

**RESULTAT(S) D'ESSAI / *TEST RESULTS***

NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples *Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials*

Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/ *days*, Température 23 +/- 2°C, Humidité 50 +/- 5 %

Dimensions éprouvettes : 180\*600mm

Moyenne des 4 éprouvettes réalisée sur la Face Endroit / Sens Trame |

		1	2	3	4	5	6	7	Moyenne
Coloris		Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	
Eprouvettes		Chaîne / <i>endroit</i>	Chaîne / <i>envers</i>	Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>envers</i>	Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>endroit</i>	
Masse de l'éprouvette (arrondi au g)	g	39	38	39	39	39	38	39	
Percement rapide avant 20 s	Oui / <i>Non</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	Oui / <i>Yes</i>	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote :	s	0	0	2,6	0	3,3	1	/	
Chute de gouttes ou de particules enflammées	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	
Chute de gouttes ou de particules non enflammées	Oui / <i>Non</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	Oui / <i>yes</i>	
Présence de points incandescents avec ou sans effet de propagation	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	
Distance maximale détériorée en partant du bord inférieur de l'éprouvette	mm	185	180	205	200	195	190	170	190
Largeur maximale détériorée comprise entre 450 mm et 600 mm de son bord inférieur	mm	Fu/ C	Fu/ C	Fu/ C	Fu/ C	Fu/ C	Fu/ C	Fu/ C	
Eprouvettes sélectionnées pour calcul de la moyenne				x		x	x	x	

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507 : Oui / *Yes* |  
Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507 : Oui / *Yes* |  
Le produit est soumis à vieillissement accéléré suivant NF P 92 512 : Non / *No*. Ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

Date de début d'essai / *Initial test date* : 20/05/2021 // Date de fin d'essai / *Final test date* : 20/05/2021

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric - Référence / *Reference* : 411

 NF P 92-504 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance de flamme  
*Reaction to fire tests - Flame persistence test*

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

 Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/ *days*, Température 23 +/- 2°C,  
 Humidité 50 +/- 5 %

Dimension des éprouvettes : Souples 460\*230mm | Essais réalisés sur la Face Endroit / Sens Trame

		1	2	3	4
Coloris		Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Eprouvettes		Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>endroit</i>	Trame / <i>endroit</i>
Masse de l'éprouvette	g	38	38	38	38
Temps maximum de persistance de flamme	s	0,4	0,5	0,6	0,4
Propagation de la flamme	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>
Chute de gouttes ou débris enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>
Chute de gouttes ou de débris non enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>

 Date de début d'essai / *Initial test date* : 20/05/2021 // Date de fin d'essai / *Final test date* : 20/05/2021

 NF P 92-505 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte *Reaction to fire tests - Test used for thermal melting materials - dripping test*

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

 Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/ *days*, Température 23 +/- 2°C, Humidité 50 +/- 5 %

Dimensions des éprouvettes : 70\*70mm

Essais réalisés sur la Face Endroit

		1	2	3	4
Coloris		Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Eprouvettes		Endroit	Endroit	Endroit	Endroit
Masse de l'éprouvette	g	4	4	4	4
Nombre d'échantillons superposés	/	2	2	2	2
Epaisseur des échantillons	mm	0,6	0,6	0,6	0,6
Chute de gouttes ou débris enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>
Chute de gouttes ou de débris non enflammés	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>
Temps auquel se produisent les inflammations des éprouvettes	s	/	/	/	/
Durée des inflammations des éprouvettes	s	0	0	0	0
Inflammation de la ouate	Oui / <i>Non</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>	Non / <i>No</i>

 Date de début d'essai / *Initial test date* : 20/05/2021 // Date de fin d'essai / *Final test date* : 20/05/2021

Fin des résultats

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric - Référence / *Reference* : 411

## ANNEXE 1

### Description des essais / *Test method description*

#### NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples / *Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials*

Objet : Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm. L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

#### NF P 92-504 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance de flamme / *Reaction to fire tests - Flame persistence test*

Domaine d'application : Cette méthode d'essai est applicable aux matériaux pour lesquels, sous l'action d'une source thermique, il est constaté un percement sans inflammation de l'éprouvette et qui, dans ces conditions, fuient le rayonnement thermique de la source. Il s'applique aussi aux matériaux propagateurs de flamme.

Principe : L'essai consiste à soumettre, dans des conditions définies, des éprouvettes de matériau à l'action d'une source de chaleur constituée par un brûleur à gaz et à provoquer éventuellement :

- L'inflammation de l'éprouvette et la mesure de la persistance de flamme
- Un effet de propagation de flamme et les mesures de la vitesse

L'éprouvette de 460\*230mm pour les matériaux souples est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20mm. Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Incertitudes : Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Produit / *Sample* : STR/ coated fabric - Référence / *Reference* : 411

**NF P 92-505 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte / *Reaction to fire tests - Test used for thermalmelting materials - dripping test***

Domaine d'application : La norme NF P 92-505 a pour objet de définir une méthode d'essai applicable aux matériaux thermofusibles, pour lesquels il est constaté la chute de gouttes enflammées ou non sous l'action d'une source thermique.

Principe : L'essai consiste à soumettre, dans des conditions définies, l'éprouvette d'un matériau à l'action d'une source de chaleur rayonnante du type épiradiateur et à provoquer éventuellement :

- L'inflammation des gaz dégagés
- La chute de gouttes enflammées ou non
- L'inflammation de la ouate de cellulose

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place.

Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.